

COMPTE-RENDU DU CTL DU 21 OCTOBRE 2021

La direction réaffirme que « *le NRP ne va pas industrialiser les missions* »...

En réponse aux déclarations liminaires de la CGT (jointe au présent envoi), de Solidaires (déclaration délibérative), de la CFDT et de FO, le drfip précise qu'il n'y aura pas d'entreprise de destruction du service public (enquêtes de satisfaction positives d'après le drfip mais selon quels critères ?).

Il y a eu des concertations avec les agents, il parle de réel dialogue, qu'il n'y a pas de machiavélisme, il prend ses responsabilités. Il y a la mobilisation des acteurs de prévention avec une prise en compte de l'avis des agents. On n'est plus dans les « années 30 » dans l'organisation du travail.

Mais le directeur omet de dire que, suite à une enquête commandée par la DG, les agents à 80 % expriment une perte du sens de leurs missions, un manque de moyens, un défaut de vision, un sentiment de servir autre chose que l'intérêt général et un manque de reconnaissance.

Le drfip rajoute que tout ne doit pas être en numérique (ménager des accueils physiques), il parle du meilleur maillage en Europe.

La drfip indique de nouveau qu'il y a désormais le paiement chez les buralistes, la création d'établissements France service qui doivent s'approprier les usagers. La CGT rappelle que ces EFS ne servent que de boîtes aux lettres.

Concernant la séparation ordonnateur/comptable, celle-ci est toujours d'actualité (pas de modification des textes réglementaires avec une privatisation à venir). La direction indique qu'il faut différencier les dossiers à enjeux financiers ou non, que l'ordonnateur doit avoir sa part de responsabilité et qu'il faut repositionner le rôle du comptable.

La CGT précise que les agents sont très attachés à la séparation ordonnateur/comptable et à un véritable maillage territorial avec des services publics de proximité et de pleine compétence. Les agents doivent avoir tous les moyens pour exercer leurs missions avec une véritable reconnaissance.

Concernant les missions des géomètres, ils sont amenés à vérifier les éléments de l'intelligence artificielle (croisement de données en cours). Le drfip rajoute que Google ne reçoit pas les données de la dgfip.

Ordre du jour : opérations NRP au 1^{er} janvier 2022

Concernant les opérations NRP en secteur public local, les organisations syndicales ont voté «contre» s'agissant des transferts d'activités de :

- la trésorerie de Val-Couesnon vers le SGC de Fougères : le drfip répond que, contrairement à ce que les OS prétendent, il n'y a pas d'aspect industriel dans la mise en place des SGC (celui de Fougères sera à hauteur de 25 agents) avec une organisation en trois pôles sans spécialisation en matière de dépenses.

- la trésorerie de Tinténiac vers le SGC de Dol-de-Bretagne et le SGC de Fougères : la direction indique que la nouvelle cartographie est en lien avec les EPCI. La CGT dénonce cette nouvelle cartographie qui correspond aux implantations de la carte préfectorale.

Concernant les travaux sur le site de Dol, la direction veut limiter les nuisances par la mise en place du télétravail alors que seuls de petits travaux prévus sur le site de Fougères.

- la gestion comptable et financière des communes de Cardroc, Les Iffs et St Brieuc des Iffs du SGC de Montfort-sur-Meu vers le SGC de Dol de Bretagne.

Pour la drfip, les conseillers aux décideurs locaux ont non seulement une mission de conseil mais aussi de modernisation des missions de la dgfip. Ceux-ci sont choisis, en particulier, parmi d' « anciens comptables ».

- création de la trésorerie hospitalière de Fougères et transfert de l'activité hospitalière du SGC de Redon vers la trésorerie hospitalière de Rennes : l'ensemble des organisations syndicales ont voté «contre». La drfip précise que 12 emplois seront implantés sur le site de Fougères avec 7 agents suivant la mission, un collègue de Liffre et deux contractuels.

S'agissant de la trésorerie hospitalière de Rennes, une réorganisation du poste est prévu particulièrement en matière immobilière car la surface des locaux actuelle n'est pas suffisante.

NRP opérations SIE : vote contre des OS

Les organisations syndicales ont voté «contre» le transfert de l'activité du SIE de Fougères vers le SIE de Vitré, le transfert d'activité du SIE de Rennes Est vers le SIE de Vitré et la création du SIE de Rennes 2 :

- concernant le transfert d'activité du SIE de Fougères vers le SIE de Vitré, le drfip précise que les agents sont consultés en matière d'affectations (missions, process).

- Commentant le transfert d'activité d'une partie du SIE de Rennes Est vers le SIE de Vitré, le drfp indique que «tout peut se faire à distance» et qu'il ne faut pas tenir compte de situations économiques locales.
En matière de RH, il n'y aura pas de mutation d'office de Rennes vers Vitré.

Suite à notre demande de précisions importante pour l'avenir proche des agents, le directeur a fini par annoncer que 9 emplois seront prélevés sur les SIE du 35 pour le site de Cahors au 1^{er} septembre 2022.

Pour l'antenne de Lannion, 25 emplois seront ponctionnés sur les SIE au 1^{er} janvier 2024. Il ne s'est pas prononcé sur la répartition des charges avec Rennes.

La direction donnera plus de « visibilité » lors du prochain CTL ...

Enfin selon la direction, les agents des SIE devront faire preuve de « souplesse et de solidarité ».

Concernant les opérations NRP en matière d'assiette et de recouvrement des impôts des particuliers : vote contre des OS

s'agissant des transferts des activités de recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes de Montauban-de-Bretagne et de Tinténiac vers le SIP de Montfort-sur-Meu, des trésoreries mixtes de Chartres-de-Bretagne et de Tinténiac vers le SIP Rennes 1, de la trésorerie mixte de Tinténiac vers le SIP de St Malo, de la trésorerie mixte de Liffré vers le SIP Rennes 2, des SIP de Rennes Nord, de Rennes Ouest et de Rennes Sud vers le SIP de Montfort-sur-Meu, la CGT dénonce, de nouveau, les conséquences sur les conditions de travail des agents de l'industrialisation des missions dans le cadre de la mise en place du NRP.

L'allongement des déplacements domicile-travail pour nombre d'agents va augmenter la fatigue et pour ceux qui prendront la voiture le risque routier sans compter les frais de carburant.

La CGT a rappelé aussi au directeur que la question de la restauration collective devait être envisagée sur les sites restructurés qui pour certains vont voir leur effectif augmenter.

Constitution des SIP de Rennes 1 et Rennes 2 : vote contre des OS

Cette question a déjà fait l'objet d'un compte rendu flash qui est joint au présent envoi.

Questions diverses posées par la CGT :

A notre demande, une réunion informelle aura lieu concernant les **listes d'aptitude** de B en A et de C en B le 4 novembre.

Concernant le **poste de Chartres-de-Bretagne**, les collègues resteront sur le site jusqu'à la fin des travaux sur le SGC de Guichen avec la présence du responsable de la trésorerie.

Les **SPF** doivent fusionner le 1^{er} avril 2022.

Des « groupes de réflexion » se sont réunis sans que tous les agents n'aient été conviés.

On peut s'inquiéter sur l'avenir de Saint Malo dans la mesure où les agents n'exerceront plus les missions d'accueil et de comptabilité.

Le directeur est resté très vague sur la question qu'il a souhaitée repousser à un prochain CTL...

La CGT est intervenue sur les contrats signés récemment par les **contractuels embauchés à la TCA**.

En premier lieu, nous avons dénoncé la durée de ces contrats qui n'est que d'une année, alors que dans d'autres services ils s'étalent pendant trois ans. De plus, ils prévoient une durée hebdomadaire de 35 heures sans pointage avec des horaires fixes qui ne sont pas compatibles avec les horaires de la plateforme téléphonique qui, en effet, est ouverte de 8h30 à 17h00 avec des plannings par service.

Ces nouveaux collègues ne peuvent pas non plus bénéficier des horaires variables et de la possibilité en augmentant la durée de leur temps de travail hebdomadaire de pouvoir avoir comme les autres agents de congés supplémentaires. Cette situation est donc discriminatoire.

Par conséquent, nous avons demandé que ces contrats soient revus en augmentant la durée à 3 ans et en modifiant la durée hebdomadaire avec pointage.

La direction n'a pas nié le problème, mais sa seule réponse a été qu'elle allait alerter la DG sur le sujet...

La CGT a de nouveau alerté la direction sur la façon de faire du CSRH de Saint Brieuc concernant la **participation employeur au frais d'abonnement de transport**.

En effet, de nombreux collègues se voient arbitrairement et sans information préalable prélevés de sommes pour lesquelles ils n'auraient pas fourni de justificatifs.

La direction a conscience du problème et conseille aux collègues d'envoyer les mails qu'ils ont reçus du CSRH au service RH de la DRFIP pour expertise.

On voit bien une fois de plus que la création des CSRH a éloigné les collègues du service RH de proximité ce qui génère des dysfonctionnements.

Le transfert du Centre de gestion des retraites de Marseille vers celui de Rennes a des conséquences sur le nombre des indus de pension (nombre de titres de perception) à traiter par le **service des Recettes Non Fiscales** .

Quelles conséquences sur la charge de ce service et donc sur le nombre d'emplois ?

La direction reviendra vers nous pour nous apporter une réponse...L'art de dégager en touche.

Les élus CGT : Joël GARNIER , Nathalie RIBREAU, Jean François LEBE, Bruce DERRIEN et Jacques STEPHAN

Stéphane ROULLEAU en tant qu'expert